

L'animateur : M. Jean Charles Guiguen.

Membres présents : MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Jean Guillen, Jean-Jacques Raboisson, Bruno Renon

Membre excusé : M. Christian Fresnel

Début de séance à 16H45

Le PV n°9 de la réunion de la commission SENIORS en date du 23/09/2020 est approuvé sans modifications.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° - SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

La commission valide les amendes pour les journées 1 et 2 concernant les changements d'horaires, de dates, les demandes tardives de modifications et les forfaits.

REGLEMENT FINANCIER

Rencontre – Coupe des Réserves – CREDIT AGRICOLE - Trophée Pierre Labonne EXIDEUIL A.S. (2) – BRIE A.S. (3) du 20/09/2020

Arbitre : Monsieur LINARD Christophe

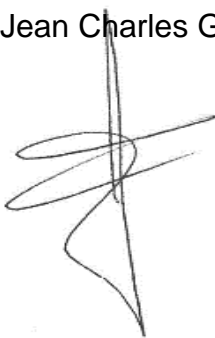
Les frais de déplacement de l'arbitre Monsieur LINARD Christophe lui seront crédités à hauteur de 31.28 € par débit du district.

2° - INFORMATIONS DIVERSES

- MONTIGNAC E.S, Monsieur Laurent TERRIER, du 29/09/2020,
- ANAIS U.S, Monsieur Guillaume ROULLAND, du 29/09/2020,
- GRANDE CHAMPAGNE J.S, Monsieur Kévin BARBOTTIN, du 29/09/2020,
- TAIZE AIZIE LES ADJOTS, Monsieur Patrice SMOLKOWIEZ, du 30/09/2020,
- ST AMANT DE BOIXE F.C, Monsieur Thibault CHARTIER, du 28/09/2020,
- ROUILLAC F.C, Madame Stéphanie MILLET, du 29/09/2020,
- RUELLE O.F.C, Monsieur Hervé HAMONIC, du 27/09/2020,
- SOYAUX A.S, Monsieur François PINTO, du 28/09/2020,
- FLEAC E.S, Monsieur Sébastien BLINCOURT, du 27/09/2020,
- AIGRE A.S, Monsieur VALEAU, du 28/09/2020,
- COGNAC FOOTBALL U.A, Monsieur Thomas LASVERGNAS, du 27/09/2020,
- GENAC MARCILLAC GOURVILLE F.C, Monsieur Julien GRANGEAU, du 25/09/2020,
- HAUTE CHARENTE F.C, du 25/09/2020,
- BALZAC U.S, Monsieur Matthieu SAUVAGET, du 28/09/2020,
- ST SEVERIN/PALLUAUD ENT, Monsieur Pascal GRANGETEAU, du 25/09/2020,
- RUFFEC STADE, Monsieur BALLAY, du 26/09/2020,
- CHATEAUBERNARD S.L, Monsieur Fabrice ARNEAU, du 25/09/2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H15

L'animateur Jean Charles GUIGUEN



Le secrétaire Philippe BRANDY

